

<https://enseignants.se-unsa.org/Assimilation-des-instituteurs-retraites-30-ans-d-attente-c-est-trop>



# Assimilation des instituteurs retraités : 30 ans d'attente c'est trop !

- Je suis... - Retraité-e -

Date de mise en ligne : mercredi 29 septembre 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Cela fait plus de 30 ans que le corps des professeurs des Écoles (PE) a été créé. Les institutrices et instituteurs à la retraite devaient bénéficier à terme de la revalorisation de leur pension par l'assimilation, c'est-à-dire le reclassement dans le « nouveau » corps. À ce jour ils sont toujours dans l'attente. Le SE-Unsa ne les oublie pas et intervient auprès du président de la République.

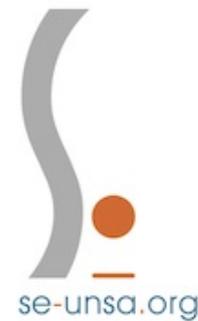
En 1990 le corps des PE fut créé pour répondre à notre revendication de revalorisation des instituteurs et de rapprochement entre les corps des premier et second degrés : même grille de rémunération, même déroulement de carrière, même niveau de recrutement et même lieu de formation.

Cette conquête syndicale extraordinaire fut arrachée par le SE-Unsa (Sni-PEGC à l'époque) et l'ensemble des collègues qui se mobilisèrent à ses côtés.

La création du nouveau corps s'accompagnait d'un dispositif d'intégration pour les actifs qui devait permettre à tous les *instits* de devenir PE avant 2007. Une fois le corps *éteint* chez les actifs les retraités devaient bénéficier à leur tour de la revalorisation en étant *assimilés* dans le nouveau corps. Malheureusement tous les collègues actifs n'ont pas fait le choix de l'intégration, empêchant de fait l'extinction du corps et donc l'assimilation des retraités.

Le SE-Unsa n'oublie pas les retraités concernés. Après avoir relancé les ministres de l'Éducation nationale et de la Fonction publique en 2019, le SE-Unsa interpelle cette année directement le chef de l'État fort des milliers de signatures recueillies par notre pétition.

[Lire le courrier au Président de la République](#)  
([cliquer pour agrandir au format pdf](#))



N/R : 33 21/22

Paris, le 2 septembre 2021

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
**55 rue du Faubourg Saint-Honoré**  
**75008 PARIS**

*Monsieur le Président de la République,*

*Cela fait plus de 30 ans que le corps des professeurs des écoles a été créé pour succéder au corps des instituteurs. Les institutrices et instituteurs qui étaient déjà à la retraite, ou qui ont pris leur retraite ensuite, sans avoir pu intégrer le corps de professeur des écoles devaient bénéficier, à terme, de l'assimilation dans ce corps pour leur pension. À ce jour ils sont toujours dans l'attente. Le Syndicat des Enseignants de l'Unsa souhaite vous interpeller sur leur situation pour qu'ils puissent enfin bénéficier de la juste reconnaissance de leurs années passées au service de l'École Publique.*

*En 1990 le corps des professeurs des écoles fut créé pour répondre à la nécessaire revalorisation des enseignants du 1er degré et au rapprochement entre les corps du premier et du second degré.*

*La création du nouveau corps s'accompagnait d'un dispositif d'intégration progressif pour les actifs de l'ancien corps, intégration dont l'échéance initiale était prévue en 2014. Après un accord signé en 1998, les flux d'intégration devaient permettre de ramener cette échéance à 2007.*

*Une fois l'extinction de l'ancien corps chez les actifs actée les institutrices et instituteurs retraités devaient bénéficier à leur tour de la revalorisation en étant assimilés dans le corps des Professeurs des Écoles.*

*Malheureusement, à ce jour, le processus de mise en extinction du corps et d'assimilation des retraités n'est pas enclenché, au prétexte qu'il reste encore quelques centaines d'instituteurs et d'institutrices en activité qui n'ont pas fait le choix de l'intégration. Au regard de ce petit nombre d'actifs et des plus de 55 000 institutrices et instituteurs retraités qui attendent l'assimilation de leur pension, le SE-Unsa demande que l'État décide officiellement la mise en extinction du corps des instituteurs et procède à l'assimilation. Cela serait un signe fort de la reconnaissance de l'État envers celles et ceux qui l'ont servi et ont formé des générations et des générations de notre pays, durant toute leur carrière.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.*

**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**